



3ème

**RALLYE REGIONAL VHC  
de BOURBONNE-les-BAINS  
(PEA)  
22 – 23 février 2020**

---

## **Règlement Particulier Sportif**

---

Nota  
S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent Règlement, la Liste des Concurrents engagés, les Horaires de Convocations, les Classements et les divers Documents concernant les Equipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront et seront consultables sur le site de l'ASA LANGRES : [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com).

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

**ASA LANGRES BP 15 2 ruelle de la Poterne 52200 LANGRES**

**Tél: 09 52 28 67 43 e-mail : [asalangres@free.fr](mailto:asalangres@free.fr) site internet : [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com)**

## **SOMMAIRE**

### **PROGRAMME – HORAIRES**

#### **Article 1. ORGANISATION**

#### **Article 2. ASSURANCES**

#### **Article 3. CONCURRENTS et PILOTES**

#### **Article 4. VOITURES et EQUIPEMENTS**

#### **Article 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

#### **Article 6. SITES et INFRASTRUCTURES**

#### **Article 7. DEROULEMENT du RALLYE**

#### **Article 8. RECLAMATIONS – APPELS**

#### **Article 9. CLASSEMENTS**

#### **Article 10. PRIX**

## PROGRAMME - HORAIRES

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement : Lundi 6 janvier 2020

Ouverture des Engagements : Lundi 6 janvier 2020

Clôture des Engagements : Lundi 10 février 2020

Publication de la Liste des Engagés sur le site de l'ASA LANGRES: [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com) - FFSA /www.ffsa.org : Vendredi 14 février 2020

Parution du Carnet d'Itinéraire le samedi 15 février 2020

Dates et Heures des Reconnaissances : **le samedi 15 février 2020 de 10 h 00 à 17 h 00 - le dimanche 16 février 2020 de 10 h 00 à 17 h 00**

Vérifications des Documents : Samedi 22 février 2020 de 11 h 00 à 15 h 00 → Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS

Vérifications des Voitures : Samedi 22 février 2020 de 11h15 à 15 h 15 → Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS

Heure de Mise en Place du Parc de Départ Samedi 22 février 2020 à l'issue des Vérifications → Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains

1<sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 22 février 2020 à 14 h 15 → Salle du Clocheton à Bourbonne-les-Bains

Publication des Equipages admis au Départ : Samedi 22 février 2020 → Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains

Départ de la 1<sup>ère</sup> Etape : Samedi 22 février 2020 à 16 h 00 → Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> Etape : Samedi 22 février 2020 à 21 h 30 → Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains

Affichage du Classement de la 1<sup>ère</sup> Etape → Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains

Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape : Dimanche 23 février 2020 à 8 h 30 → Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains

Arrivée de la 2<sup>ème</sup> Etape : Dimanche 23 février 2020 à 15 h 30 → Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains

Affichage du Classement Final provisoire 30 mn maxi après l'Arrivée en Parc Fermé du dernier Concurrent

→ Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains

Remise des Prix : Dimanche 23 février sur le Podium Place des Bains 52400 BOURBONNE -les- BAINS

Vérifications finales : Dimanche 23 février 2020 → Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS

**Le Road Book sera disponible à partir du samedi 15 février 2020:**

→ à l'Office de Tourisme de BOURBONNE -les- BAINS Rue Amiral Pierre 52400 BOURBONNE -les- BAINS

→ au garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS

→ ou sur le site de l'ASA LANGRES [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com).

## Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Langres avec le concours de la Ville de Bourbonne-les-Bains et des Communes environnantes organise

les 22 et 23 février 2020 **le 8<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL PEA de BOURBONNE -les- BAINS**

Le présent Règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile le sous le **N° 3 en date du 8 janvier 2020** et par la FFSA sous le **Permis d'Organiser N° 37 en date du 8 janvier 2020**.

### COMITE D'ORGANISATION

Maryse THOMAS Présidente de l'ASA LANGRES

Le Comité Directeur de l'ASA LANGRES et ses Bénévoles

La Ville de BOURBONNE -les- BAINS et ses Services - les Communes traversées

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE-MARNE

### ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

ASA de LANGRES, représentée par Madame Maryse THOMAS, Présidente

### ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA de LANGRES, représentée par Monsieur Jean-Christophe OUDIN

Les Organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la Règleme nt applicable à l'évènement prévu et notamment le titre &er des prescriptions générales édictées Par la FFSA.

### SECRETARIAT du RALLYE

ASA LANGRES B P 15 52200 LANGRES

téléphone 09 52 28 67 43

e.mail : [asalangres@free.fr](mailto:asalangres@free.fr)

site internet : [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com)

### PERMANENCE du RALLYE :

du samedi 22 au dimanche 23 février 2020

Salle du Clocheton

52400 BOURBONNE -les- BAINS

Tél. 03 25 84 99 12

Fax 03 25 90 14 12

### AFFICHAGE OFFICIEL :

Parking du Clocheton 52400 BOURBONNE- les- BAINS

## **REPONSALES de l'ORGANISATION**

|                                         |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|
| Réception et Relations des Officiels    | Maryse THOMAS      |
| Secrétariat Administratif               | Serge TARBOCHEZ    |
| Responsable et Accueil des Commissaires | Sylvain NICOLAS    |
| Responsable des Liaisons Radio          | Jean-François ALIX |
| Responsable de la Remise des Prix       | Maryse THOMAS      |
| Responsable de l'Intendance             | Marie-France VIRY  |
| Responsables des Epreuves Spéciales     |                    |
| Responsables Parc Fermé et Regroupement |                    |
| Responsables Parc d'Assistance          |                    |

### **1.1 P OFFICIELS du RALLYE**

|                                                                             |                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs                              | Joël JUGNIOT                                                                   |
| Membre du Collège des Commissaires Sportifs                                 | Catherine BOUTIN<br>Jean WAMBACH                                               |
| Directeur de Course au P C                                                  | Daniel BLANQUIN                                                                |
| Directeurs de Course Adjoints au P C Rallye Moderne                         | Jean-Charles BIDAL                                                             |
| Directeurs de Course Adjoints au P C Rallyes VHC – VHRS                     | Denis DUROC                                                                    |
| Directeurs de Course Adjoints au P C Délégués ES                            | Christian HAMON                                                                |
| Directeurs de Course Délégués aux E.S                                       | Jean-Claude HUMBERT<br>Jacky OLIVAIN<br>Jean-Louis LAURENT<br>²Franck DELMOTTE |
| Directeur de Course Délégué au Parc Fermé et Regroupement                   | Bernard BUSSEREAU                                                              |
| Directeur de Course Délégués au Parc d'Assistance                           | Marc KESSLER                                                                   |
| Directeur de Course Véhicule Autorité                                       | Jean-Christophe OUDIN                                                          |
| Directeur de Course Véhicule Tricolore                                      | Hubert BENOIT                                                                  |
| Directeur de Course Véhicule Damier                                         | Daniel SEGUIN                                                                  |
| Commissaires Sportifs Chargés des Relations Concurrents                     | Monique FRANCE<br>Josiane CHARLEUX                                             |
| Commissaires Techniques                                                     | Marc CHARBONNEAU                                                               |
| En dehors des Commissaires Sportifs, tous les Officiels sont Juges de Faits |                                                                                |
| Chronométreurs                                                              |                                                                                |
| Médecin Régulateur au P.C Course                                            | Docteur Imad SFEIR                                                             |
| Responsable Classement Informatique                                         | Gérard et Odile PEUREUX                                                        |
| Relations avec la Presse                                                    |                                                                                |
| Speaker                                                                     | Stéphane GRILLOT                                                               |

## 1.2 P. ÉLIGIBILITE

Le 8<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA de BOURBONNE -les- BAINS compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2020– coefficient 2
- Les Challenges de la Ligue Grand Est du Sport Automobile et de l'ASA LANGRES 201620

## 1.3 P. VERIFICATIONS

Les Equipages régulièrement engagés pourront consulter le site internet de l'ASA LANGRES [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com) pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement à partir du lundi 17 février 2020
- de leur heure de convocation aux vérifications administratives.

Les Vérifications Administratives auront lieu le :

♦ **samedi 22 février 2020 de 11 h 00 à 15 h 00**

Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS

Les Vérifications Techniques auront lieu le :

♦ **samedi 22 février 2020 de 11 h 15 à 15 h 15**

Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE les- BAINS

**1.3.12.P** Les vérifications finales auront lieu Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS, le dimanche 23 février 2020, pour les voitures désignées pour ces vérifications.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 60 € T.T.C.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. P DEMANDES d'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Les Demandes d'Engagement seront prises en compte dès la Parution du présent Règlement jusqu'au lundi 10 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi), dûment complétées et accompagnées des Droits d'Engagement , le tout à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Association Sportive Automobile de Langres BP 15 2 ruelle de la Poterne 52200 LANGRES  
tél: 09 52 28 67 43 e-mail : [asalangres@free.fr](mailto:asalangres@free.fr) site internet: [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com)

### 3.1. 6.P. ANNULATION

L'ASA LANGRES se réserve le droit d'annuler le Rallye si, à la date de la Clôture des Engagements précisée au Règlement, le nombre des Demandes d'Engagement est inférieur à 50 % du nombre de voitures admises, ou si des Circonstances majeures s'opposent au Déroulement du Rallye. Dans ce cas, l'ASA LANGRES fera connaître sa décision par mail et communication internet.

### 3.1. 7.P REMBOURSEMENT

L'ASA LANGRES remboursera, avec réduction variable, les Droits d'Engagement aux Concurrents qui, **pour des raisons de force majeure**, n'auraient pu se présenter au départ de l'Epreuve, **sous réserve**, qu'une demande écrite parvienne à l'Organisateur par lettre recommandée. Dans le cas contraire les retenues standards seront :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50 % pour les demandes reçues de moins de 8 jours jusqu'aux vérifications.

**3.1.10.P.** Le nombre des engagés est fixé à **15 voitures** maximum.. Une liste d'attente pourra être créée.

**3.1.11.1.P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- **ENGAGEMENT 260 € pour Tous**

**3.1.12P .** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents cités ci-dessous :

- la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture,
- la photocopie de la licence du concurrent et celles des deux membres de l'équipage,
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, le cas échéant,
- des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'ASA LANGRES.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

### 4.2.4. P Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 4.3. P ASSISTANCE

#### 4.3.2. P Parc d'Assistance

L'assistance est autorisée **uniquement** dans le Parc d'Assistance prévu à cet effet signalé dans le Road Book.

Un Contrôle Horaire d'Entrée et un Contrôle Horaire de Sortie seront signalés à cet effet.

La Vitesse des Voitures dans le Parc d'Assistance ne doit pas dépasser 30km/h , sous peine d'une Pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

En dehors de ce Parc, l'Assistance est interdite

Les Organisateurs fourniront une Plaque d'Assistance à chaque équipage ainsi, qu'un triangle portant la lettre A et le N° du Concurrent à coller sur le pare brise.

La plaque et le triangle devront être fixés sur le véhicule et, permettront d'accéder au parc d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc.

#### 4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé au concurrent :

- ▶ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans.
- ▶ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ▶ **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- ▶ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets ou les déposer dans les poubelles prévues et mises à disposition par l'organisation, lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**ATTENTION : Les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les Concurrents**

La pénalité pour défaut est de 200 € pour chaque infraction.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1. P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

### 5.2. P PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6 P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 P.DESCRPTION

Le 3<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC de BOURBONNE –les- BAINS présente un parcours de 122 , 93 kms (Epreuves Spéciales comprises).

Il comporte 7 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39, 870 kms.

Samedi 22 février 2020

- |                                                |                       |
|------------------------------------------------|-----------------------|
| • ES 1 dite de MEYNARD                         | longueur : 2,070 kms  |
| • ES 2 dite de MELAY / VILLARS-SAINT-MARCELLIN | longueur : 6, 000 kms |

Dimanche 23 février 2020

- |                                                     |                       |
|-----------------------------------------------------|-----------------------|
| • ES 3 / 5 dite de MELAY / VILLARS-SAINT-MARCELLIN  | longueur : 6, 000 kms |
| • ES 4 / 6 / 7 dite de LA BANNIE / LE HAUT des BOIS | longueur : 6, 600 kms |

### 6.2 P. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

**6.2.6 P.** Les reconnaissances auront lieu uniquement les jours suivants :

- le samedi 15 février 2020 de 10 h 00 à 17 h 00
- le dimanche 16 février 2020 de 10 h 00 à 17 h 00

**Attention : le nombre de passage est limité à 3 maximum**

**Il sera établi avec rigueur des contrôles :**

- \* du nombre de passage,
- \* du respect des horaires,
- \* du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux réglementations municipales, tolérance ZERO.

## ARTICLE 7. P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

#### **7. 1. 7 P. ROAD - BOOK**

**Le Road Book sera disponible à partir du samedi 15 février 2020:**

- à l'Office de Tourisme de BOURBONNE -les- BAINS Rue Amiral Pierre 52400 BOURBONNE -les- BAINS
- au garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS
- ou sur le site de l'ASA LANGRES [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com).

#### **7.3 P CONTROLES HORAIRES (CH)**

7.3.5.P Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord. (Page 29 du règlement Standard des rallyes 2019).

#### **7.5.P EPREUVES SPECIALES**

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs.

#### **7.5.17..P INTERRUPTION d'UNE EPREUVE SPECIALE**

Lorsqu'une Epreuve Spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque Equipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme étant le plus équitable ;

Cependant, aucun Equipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ne peut tirer profit de cette mesure.

7.5.18.4 .P Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'Article 7.5 17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

### **ARTICLE 8 P. RECLAMATIONS - APPEL**

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

### **ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA pour les Rallyes VHC, pilotes et copilotes.

Il sera établi :

- un classement pour les groupes GR1, GR2, GR3, GR4, GR5, GRN VHCJ1, GRAVHC J1, GRBVHC J1.
- un classement pour chacune des classes définies dans les règles spécifiques VHC,
- un classement séparé et distinct pour le Groupe «Rallye Classic de Compétition ».

### **Article 10 – PRIX**

L a Remise des Prix se déroulera 30 minutes après l'affichage des résultats au Podium d'arrivée Place des Bains 52400 BOURBONNE -les-BAINS.

Des Coupes récompenseront tous les Concurrents présents et classés à l'arrivée. Il n'y aura pas de prix en espèces.

[illegible][illegible]

**PARC D'ASSISATNCE  
RALLYE MODERNE  
RALLYE VHC / VHRS  
Zone Industrielle  
Route de Beaucharmoy**

**SALLE DE PRESSE  
OTSI  
Place des Bains**

**P C du RALLYE  
Salle du Clocheton  
Rue Amiral Pierre**

**Parking Remorques  
Champs de Foire du Breuil**

**Parc REGROUPEMENT  
FERME  
RALLYE VHC / VHRS  
Esplanade d'Animations  
Rue Amiral Pierre**

**Podium  
Place des Bains**

**Parc REGROUPEMENT  
FERME  
RALLYE MODERNE  
Parking du Clocheton  
Rue Amiral Pierre**

**VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES  
Vérifications Techniques  
Garage MICHAUD CITROEN  
Route de Vittel**

[illegible][illegible]

**PARC D'ASSISATNCE  
RALLYE MODERNE  
RALLYE VHC / VHRS  
Zone Industrielle  
Route de Beaucharmoy**

**SALLE DE PRESSE  
OTSI  
Place des Bains**

**P C du RALLYE  
Salle du Clocheton  
Rue Amiral Pierre**

**Parking Remorques  
Champs de Foire du Breuil**

**Parc REGROUPEMENT  
FERME  
RALLYE VHC / VHRS  
Esplanade d'Animations  
Rue Amiral Pierre**

**Podium  
Place des Bains**

**Parc REGROUPEMENT  
FERME  
RALLYE MODERNE  
Parking du Clocheton  
Rue Amiral Pierre**

**Vers SENAIDE**

**Vers VITTEL**

**Vers CHAMPLITTE**

**Vers GENRIY VILLES (équitation)**

**Echelle : 1 carreau = 100 mètres**

**PARC D'ASSISATNCE  
RALLYE MODERNE  
RALLYE VHC / VHRS  
Zone Industrielle  
Route de Beaucharmoy**

**SALLE DE PRESSE  
OTSI  
Place des Bains**

**P C du RALLYE  
Salle du Clocheton  
Rue Amiral Pierre**

**Parking Remorques  
Champs de Foire du Breuil**

**Parc REGROUPEMENT  
FERME  
RALLYE VHC / VHRS  
Esplanade d'Animations  
Rue Amiral Pierre**

**Podium  
Place des Bains**

**VERS  
VITTEL  
VERS SENAIDE**

**VERS  
GENRI  
VERS CHAMPLITTE**

Echelle : 1 cm = 100 mètres

[illegible]

|                        |    |                  |    |                           |     |                        |    |                    |    |                       |      |                   |    |
|------------------------|----|------------------|----|---------------------------|-----|------------------------|----|--------------------|----|-----------------------|------|-------------------|----|
| Belle Vue (Ruelle)     | F3 | Colonel Bénite   | I5 | Tranche Corste (route de) | A03 | Jean Carbon            | C9 | Moulin (du)        | I3 | Saint François (rue)  | A3/6 | Vergennes         | D8 |
| Bourgeoisie (de)       | K6 | Constantin Weyer | B3 | Gare (Place de)           | L3  | Lothe de Tassigny (de) | D7 | Oreuil (d')        | C8 | Sainte Barbe (Ruelle) | F5   | Verdun (Place de) | F5 |
| Bourgeoisie (Route de) | M7 | Crope            | A4 | Gare (Promenade de la)    | A03 |                        |    | Sureau (Cimetière) | A7 | Sauveur (Square)      | A7   | Viange (de la)    | F4 |

